

DÉPISTAGE GRATUIT POUR LES MOINS DE 26 ANS

Dès le 1er septembre 2024, les jeunes de moins de 26 ans pourront se faire dépister gratuitement et sans ordonnance pour quatre infections sexuellement transmissibles (IST) : l'hépatite B, la syphilis, l'infection à chlamydia et la gonocoque.

Ce dépistage, déjà disponible pour le HIV, est désormais **pris en charge à 100%** par l'Assurance Maladie. Cette mesure vise à lutter contre la recrudescence des IST chez les jeunes adultes en facilitant l'accès au dépistage.

Chiffres clés

Les IST connaissent une augmentation inquiétante en Europe depuis plusieurs années. Selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), les infections à chlamydia, gonocoque et syphilis ont fortement augmenté entre 2021 et 2022 :

- **Chlamydia** : +16%, avec 216 000 cas confirmés.
- **Gonocoque** : +48%, avec 70 000 cas confirmés.
- **Syphilis** : +34%, avec 35 000 cas confirmés.

En l'absence de traitement, les complications peuvent être graves, allant de l'infertilité aux troubles neurologiques et cardiovasculaires, en passant par des effets indésirables graves sur les enfants en cas d'infection de la femme enceinte.

LE DÉPISTAGE DES IST EST RECOMMANDÉ DANS DE MULTIPLES SITUATIONS :

- présence de symptômes gynécologiques ou urinaires ;
- avant d'arrêter le préservatif avec un nouveau partenaire ;
- après un rapport sexuel non protégé ou une rupture de préservatif ;
- avant de débiter une contraception ou avant une IVG ;
- lorsqu'une grossesse est envisagée ;
- en présence de facteurs de risque, etc.

IST, DES FACTEURS DE RISQUE

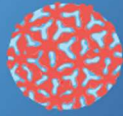
C'est notamment le fait :

- d'avoir plusieurs partenaires sexuels ;
- d'avoir changé récemment de partenaire sexuel ;
- d'être soi-même ou avec un ou plusieurs partenaires sexuels diagnostiqués avec une IST (gonococcie, syphilis, VIH, chlamydia, etc.) ;
- d'avoir déjà eu une IST ;
- d'avoir, lorsqu'on est un homme, des relations sexuelles avec des hommes ;
- d'être une personne en situation de prostitution ;
- d'avoir été victime d'un viol.

Si vous avez un doute sur une éventuelle contamination parce que vous avez été dans une situation à risque, n'hésitez pas à venir au laboratoire pour évaluer vos facteurs de risque avec votre biologiste et vous faire ainsi dépister.

Le recours au dépistage des infections sexuellement transmissibles permet un diagnostic précoce, une meilleure prise en charge et une diminution du risque de transmission. Il est important d'y recourir.

Les complications non traitées peuvent être graves, allant de l'infertilité aux troubles neurologiques et cardiovasculaires, incluant des atteintes souvent sévères sur les enfants en cas d'infection de la femme enceinte.



Hépatite B

Hépatite B

Transmission

Contact avec des fluides corporels infectés (salive, sang, sperme, sécrétions vaginales).

Complications

Dommages au foie, cancer du foie.



Syphilis

Syphilis

Transmission

Contact direct avec une lésion syphilitique (chancres) pendant les rapports sexuels.

Complications

Troubles neurologiques, cardiovasculaires, et complications congénitales.



Chlamydia

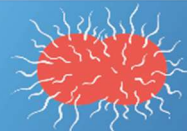
Chlamydia

Transmission

Rapports sexuels non protégés (y compris oro-génitaux).

Complications

Infertilité, douleurs pelviennes chroniques, abcès pelviens.



Gonocoque

Gonocoque

Transmission

Rapports sexuels non protégés (y compris oro-génitaux).

Complications

Infertilité, infections articulaires, abcès pelviens.

Comment se passe le prélèvement ?

À l'accueil du laboratoire, un questionnaire évalue les symptômes et l'exposition au risque. En fonction des pratiques sexuelles et du contexte, le biologiste vous recommandera les dépistages pertinents et les modalités de prélèvement adaptées :



Chlamydia et gonocoque

Prélèvement par écouvillon vaginal chez les femmes, ou analyse du premier jet d'urine chez les hommes. Dans certains cas, un prélèvement de la gorge ou de l'anus est nécessaire.



Hépatite B et syphilis

Prélèvement sanguin pour détecter les anticorps présents.

➔ Dépistage des mineurs

Les mineurs doivent disposer d'une autorisation parentale pour réaliser des tests de laboratoire. Sans cette autorisation, ils sont orientés vers un [CeGIDD](#) (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic).